



Procès-verbal
Le jeudi, 19 octobre 2000 - n° 127

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 146 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de l'énergie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000

(Dépôt n° 1376-20001019)

Le rapport de la Régie de l'énergie, au ministre des Ressources naturelles, portant sur l'analyse des impacts des mesures introduites aux articles 59 et 139 sur les prix et les pratiques commerciales dans la vente au détail d'essence ou de carburant diesel (article 169 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*).

(Dépôt n° 1377-20001019)

Mme Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

19 octobre 2000

Les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 :

- Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Dépôt n° 1378-20001019)
- Ordre des optométristes du Québec (Dépôt n° 1379-20001019)
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Dépôt n° 1380-20001019)
- Ordre des pharmaciens du Québec (Dépôt n° 1381-20001019)
- Ordre des podiatres du Québec (Dépôt n° 1382-20001019)
- Ordre des psychologues du Québec (Dépôt n° 1383-20001019)
- Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec (OTTDQ) (Dépôt n° 1384-20001019)
- Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Dépôt n° 1385-20001019)
- Ordre des technologues en radiologie du Québec (Dépôt n° 1386-20001019)

Le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1387-20001019)

M. le Président dépose :

Le rapport des vérificateurs Laberge Lafleur, comptables agréés, qui ont procédé à la vérification des dépenses et crédits autorisés du Vérificateur général du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1388-20001019)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

19 octobre 2000

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 99 Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1389-20001019)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

Copie des bons de commande concernant les entreprises qui ont eu des contrats en rapport avec le projet Gires.

(Dépôt n° 1390-20001019)

Motions sans préavis

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, présente une motion concernant le déséquilibre fiscal qui prévaut actuellement au Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 143 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

19 octobre 2000

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'ostéoporose qui se tient le 19 octobre 2000.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Jolivet, ministre des Régions, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 60^e anniversaire de fondation du Conseil de la coopération du Québec et la semaine de la coopération qui se déroule du 15 au 21 octobre 2000.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec félicite les gagnants du Mérite national agricole du Québec pour l'année 2000, dévoilé le 11 octobre dernier à Québec.

Du consentement de l'Assemblée, sur la motion de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il est ordonné :

QUE le débat sur cette motion ait lieu le jeudi 26 octobre 2000.

19 octobre 2000

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, ministre des Régions, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 139, Loi sur le notariat.

M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de la Famille et de l'Enfance contenus dans les listes d'avril 1997 à mars 2000.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 27 octobre 2000, M. Williams (Nelligan) s'adressera à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement en matière de protection de la jeunesse ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motions de censure

M. Cholette (Hull), au nom de M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois qui procède sans mandat dans le dossier des fusions municipales forcées.

19 octobre 2000

À la suite d'une réunion, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion de censure : 15 minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et 10 minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Cholette.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Gautrin (Verdun) et M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, concernant les fonds de retraite de nos aînés.

À 18 h 00, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 octobre 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

19 octobre 2000
